



Luxembourg, le 7 juillet 2020

## Circulaire

### aux fédérations sportives agréées concernées par le contrôle médico-sportif des sportifs licenciés

#### Objet : Première phase de reprise des examens médico-sportifs

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que les examens médico-sportifs vont reprendre en partie. En effet, dans une première phase, allant du 13 juillet 2020 au 11 septembre 2020, ils seront concentrés dans quatre centres médico-sportifs régionaux et dans deux cabinets médicaux.

Pour ce qui est des centres médico-sportifs régionaux, cette organisation permettra de profiter au maximum des locaux, aménagés en conséquence, libres pendant la période des vacances scolaires et ainsi exclusivement à disposition des contrôles médico-sportifs. Le planning se fera évidemment en fonction des présences coordonnées des médecins, assistants/secrétaires, sur rendez-vous, et en respectant des plages horaires fixes.

Les examens médico-sportifs se dérouleront bien évidemment dans le respect des conditions sanitaires et sécuritaires imposées par les circonstances actuelles.

#### 1. Centres d'examens médico-sportifs régionaux ouverts à partir du 13 juillet 2020

##### Luxembourg

Institut national des sports (INS) 66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg

##### Grevenmacher

20, route du Vin L-6794 Grevenmacher

##### Mersch

place de l'Église 14  
École Nic Welter, entrée côté  
square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch

##### Esch/Alzette

21, rue Henri Tudor L-4335 Esch/Alzette



## 2. Prise de rendez-vous pour les centres d'examens (8h00 et 17h00)

La prise de rendez-vous pour les **quatre centres médico-sportifs régionaux** se fera par téléphone les **jours ouvrables entre 8h00 et 17h00 heures** auprès des agents du ministère des Sports aux numéros suivants :

**247-83413**

**247-83446**

**247-83464**

**247-83485**

Seuls les sportifs en possession d'un numéro d'identification national peuvent se voir accorder un rendez-vous. Pour les demandes en obtention d'un numéro d'identification national, veuillez consulter le point 6.

## 3. Centres d'examens - Cabinets médicaux

Les rendez-vous dans les **cabinets médicaux** se font directement aux numéros de téléphone respectifs:

**Wiltz 95 79 79**

Dr Susanne Scheer-Behn 9, Rue de la Fontaine L-9521 Wiltz

**Troisvierges 99 73 77**

Dr Simon Pierre 10, Grand-Rue L-9905 Troisvierges

**Il est précisé que les rendez-vous sont fixés à des heures et dates fixes et ceci aussi bien dans les centres d'examens que dans les cabinets médicaux.** Dans un esprit de courtoisie et afin de respecter le fonctionnement général du système mis en place, les sportifs sont priés d'annuler en amont leur rendez-vous en cas d'empêchement ou autre. Il leur sera proposé un rendez-vous alternatif.

## 4. Mesures de protection

- Les visiteurs sont priés de respecter les gestes barrières et de se présenter à l'heure convenue.
- À l'arrivée, toute personne entrant au centre médico-sportif est tenue de se désinfecter les mains.
- Le port du masque est obligatoire pendant tout le séjour au centre médico-sportif.
- Les sportifs porteront le masque pendant toute la durée de l'examen. Le déroulement de l'examen a été adapté en conséquence.
- Dû aux circonstances et dans un impératif de santé et de sécurité, le nombre de places est limité dans les salles d'attente.



- Les enfants sont accompagnés dans la mesure du possible par un parent ou un représentant légal.
- En amont de l'examen, le sportif remplira, sur place, un questionnaire ayant trait aux symptômes COVID-19 et le remettra à l'assistant/secrétaire.
- Le formulaire est retourné au sportif avant son départ.
- En cas de suspicion de pathologie COVID, le médecin refusera l'examen d'un sportif. Le sportif devra alors contacter son médecin traitant ou l'hôpital de garde.

## 5. Informations utiles

Les sportifs sont priés de présenter:

- leur carte d'identification de la sécurité sociale;
- leur carte de vaccination;

et d'apporter, le cas échéant, leurs lunettes.

Les sportifs ne parlant pas les langues usuelles du pays, voire l'anglais, sont priés de se faire accompagner par une personne « interprète ».

## 6. Numéro d'identification national

Les sportifs qui n'ont pas encore de numéro d'identification national peuvent faire une demande en obtention d'un tel numéro en transmettant par mail à l'adresse [registre.medico@sp.etat.lu](mailto:registre.medico@sp.etat.lu)

- une copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport;
- un certificat de résidence ou, pour les résidents français, une déclaration sur l'honneur légalisée par la commune de résidence avec indication de l'adresse;
- l'adresse électronique du sportif.

La demande d'attribution d'un numéro d'identification national doit se faire en amont de la prise de rendez-vous.

## 7. Généralités

Je tiens à rappeler ma circulaire du 28 avril 2020, au sujet du prolongement de la validité des examens médicaux périodiques jusqu'au 31 décembre 2021.

En effet, pour l'année 2020, les sportifs et arbitres, qui sont déjà titulaires d'une licence et qui sont nés au cours des années 2008, 2005, 2000, 1990, 1980, 1975 et 1970 ont vu la validité de leur examen médico-sportif être prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 et devront dès lors se présenter au contrôle médico-sportif qu'au 31 décembre 2021 au plus tard. En principe, les clubs de sports affiliés en ont été informés par la Division médico-sportive du ministère des Sports.



**Aussi je vous demanderais de bien vouloir réserver prioritairement les examens médico-sportifs pendant la période des vacances d'été aux seuls sportifs demandant la délivrance d'une première licence de compétition et dont la délivrance s'avère absolument nécessaire avant la rentrée.**

**Je vous saurais dès lors gré de bien vouloir transmettre la présente à tous les clubs de sports affiliés et concernés par la matière.**

Je ne manquerai pas de vous informer, dans les meilleurs délais, sur les modalités de la reprise des examens médico-sportifs à la rentrée scolaire en septembre qui se fera dans le respect des conditions sanitaires appropriées.

Pour de plus amples renseignements, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser à la Direction médico-sportive du ministère des Sports par mail **medico@sp.etat.lu** ou par téléphone **247-83417** ou **247-83422** ou **247-83482**.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch